

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 096-02 et 230**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 096-02 modifiant l'article 7.5, concernant à la base de calcul de la consommation excédentaire applicable aux entreprises, de l'entente du Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux

Adoption par le conseil : 19 juin 2012

Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

Adoption par le conseil : 19 juin 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 juin 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier